

## COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Vendredi 9 décembre 2022 – 14h

### PROCES-VERBAL

Le Comité syndical s'est réuni le vendredi 9 décembre 2022 à 14h au siège du Symalim.

#### Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	<del>MME EL FALOSSI</del>	<del>5</del>
	M. GOMEZ	5
	<del>MME GROSERRIN</del>	<del>5</del>
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	<del>M. SELLES</del>	<del>5</del>
	M. VIEIRA	5 + 5
	CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN CCMP	M. GAITET
<del>M. LARIVE</del>		<del>1,5</del>
<del>MME TERRIER</del>		<del>1,5</del>
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	<del>M. BRISSARD</del>	<del>4</del>
	<del>M. VERMEULIN</del>	<del>4</del>
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	<del>3</del>
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	<del>2</del>
MIRIBEL	<del>M. LADOUCE</del>	<del>2</del>
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	<del>M. THIEBAUT</del>	<del>1</del>
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET</del>	<del>1</del>

**Ont donné pouvoir:-**

Mme Groperrin à M. Vieira / M. Thiebaut à Mme Creuze / M. Larive à M. Brière  
Mme Terrier à M. Quiniou / M. Goubet à M. Gaitet

**Participaient également à la réunion :**

Symalim : M. Charles, Mme Pedoussaud, Mme Tourvieille, Mme Vital,  
M. Vuylsteke

Segapal : M. Maury

\*\*\*\*\*

Mme Creuze ouvre la séance à 14h06 après vérification du quorum et énonciation des pouvoirs.

Elle présente également M. Vuylsteke, nouveau Chargé de mission hydrologie, hydrogéologie, hydraulique au Symalim depuis le 5 décembre.

M. Athanaze informe que sa mission sera complémentaire de la mission de Mme Guibert.

Mme Creuze désigne une secrétaire de séance : Acceptation de Mme Pommaz.

**Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022**

Cf. Procès-verbal du Comité du 30 septembre 2022 diffusé via Dematis le 02/12/2022.

Demande de modification de M. Benzeghiba (Ségapal assujettie à la TVA) et de Mme Reveyrand (durée de contrat Sigerly).

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après ces 2 modifications.

**ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES****2022-85 Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2022-86 Avenant n° 1 au contrat de prévoyance n° 069256-PVC/03MZ22 entre le Symalim, le Centre de gestion et la MNT**

Sur ce dossier, Mme Creuze alerte que le rapport et le projet de convention envoyés comportent une erreur sur le nouveau taux proposé. Après vérification par Fatima BECHOUA, en charge de ce dossier au Symalim, le nouveau taux proposé aux agents s'élève à 1,66% et non 1.90% soit une évolution de 5%.

Arrivée de M. Fischer et de M. Chapuis à 14h14.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## FINANCES

### **2022-87 Décision modificative n°4 du budget principal du Symalim – exercice 2022 -Section de fonctionnement et d'investissement**

En l'absence de Caroline TERRIER, Vice-présidente aux ressources, Mme Creuze laisse Mme Tourvieille présenter cette décision modificative.

Mme Tourvieille indique que cette décision modificative n'a aucune incidence financière : elle traduit principalement l'annulation des écritures liées à la cession d'immobilisations budgétées, à tort, lors de la décision modificative n°3.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2022-88 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 du Budget Principal du SYMALIM**

En l'absence de Caroline TERRIER, Vice-présidente aux ressources, Mme Creuze laisse Mme Tourvieille présenter ce rapport.

Mme Tourvieille rappelle que cette décision est régulièrement prise dans les collectivités, pour éviter de prendre du retard. Somme toute assez courant tous les ans, mais cela est une obligation.

M. Charles précise que le budget principal du Symalim sera soumis au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, d'où la nécessité de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2022-89 Budget principal du SYMALIM – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'année 2022**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## CONVENTIONS / MARCHES / CONCESSION

### **2022-90 Adhésion au dispositif de Centrale d'achat territoriale de la Métropole de Lyon Approbation du règlement de la Centrale d'achat territoriale - Autorisation de signature de la Convention d'adhésion**

M. Charles explique que cette adhésion présente un double objectif : une politique d'achat plus responsable tant socialement qu'écologiquement, et un bénéfice au niveau des prix pratiqués.

Arrivée de M. Vieira à 14h21.

M. Charles précise que cette proposition d'adhésion sera également proposée à la Ségapal, mais que pour l'instant, les SPL ne peuvent le faire. La Métropole de Lyon doit voter cette possibilité lors de son Conseil du mois de décembre.

Cette adhésion est gratuite et n'implique pas une obligation de passer par la centrale d'achat, mais en ouvre simplement la possibilité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2022-91 Adhésion au CEREMA**

M. Charles présente le CEREMA qui est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 2 000 euros. En cas d'adhésion, la 1<sup>ère</sup> année serait de 1 000 euros.

Mme Creuze est ravie des premiers échanges qui ont eu lieu avec le Cerema, et trouve intéressant que le public puisse s'investir et participer sur le Grand Parc.

M. Chapuis a connu le Cerema à la suite d'un travail en interne et a trouvé que c'était une solution évidente et naturelle. Le Cerema est également intéressé par le Grand Parc, et serait donc pro actifs pour nous accompagner.

Mme Tomic voudrait savoir si le Cerema va servir à sensibiliser les usagers.

Mme Creuze confirme que cela peut même aller plus loin : respect du parc, du territoire, découvertes multiples par les usagers... Cela devrait bien nous aider pour l'avenir du Grand Parc et pour la vision future que nous en avons.

M. Quiniou ne voit pas l'intérêt du Cerema sur le Parc. Pour lui, le Cerema est une grosse machine qui n'a pas lieu d'être sur le Grand Parc. Il serait d'accord pour d'autres adhésions, mais ne voit pas ce que le Cerema pourrait apporter. Il s'abstiendra sur cette délibération.

M. Athanaze de son côté n'est pas frileux pour une adhésion au Cerema. Il les a rencontrés cet été, et trouve qu'ils ont un champ de compétences extrêmement large. Il pense qu'ils peuvent être des vrais appuis sur certains projets.

M. Charles indique qu'ils souhaitent s'ouvrir aux collectivités, s'associer aux gouvernances, sans aucune obligation pour nous. De toute façon, toutes les actions ou dépenses seront validées par les élus. A part le Cerema, M. Charles ne voit pas d'autres structures capables de répondre à nos besoins, ou alors cela prendrait sûrement beaucoup plus de temps, et beaucoup plus d'argent.

La délibération est adoptée avec 1 abstention de M. Quiniou (compte 8 droits de votes)

## **2022-92 Adoption du Rapport d'activité du Symalim – exercice 2021**

M. Charles présente le rapport d'activité, remis ce jour à chaque élu.

Il indique que suite à la pandémie, aucun rapport n'avait été édité pour l'année 2020, et que même si celui-ci arrive un peu tard, il a le mérite d'exister. Il relate toute l'activité du syndicat sur l'année 2021, et démontre un fonctionnement régulier malgré la covid.

Mme Reveyrand voudrait savoir où en sont les embarcadères, elle aurait peut-être un potentiel acheteur...

M. Charles lui indique qu'il reste encore un ponton.

M. Gomez voudrait savoir si cet équipement présente un danger.

Mme Tourvieille indique que ce ponton est implanté juste avant le barrage de Jonage. Il ne pourra pas de toute façon rester à cet endroit dans la durée. (Il avait été placé ici car il y avait un projet d'écluse qui n'a pas vu le jour). Mme Tourvieille est à la disposition des élus s'ils ont des demandes de repreneurs potentiels.

Mme Pommaz souhaiterait savoir si nous avons eu des acheteurs pour la navette.

M. Charles lui indique que la vente a été infructueuse, avec un seul contact de Loraine mais qui n'aurait pas acheté au prix indiqué. Nous allons effectuer 2 démarches : recontacter l'exploitant Lorrain, et passer par un broker (courtier maritime) pour élargir notre offre sur le territoire. Le tout étant d'arriver à la céder avant 2024, année du contrôle technique obligatoire.

Mme Reveyrand rappelle que l'un des premiers comités syndicaux avait eu lieu sur la navette. La fin de cette aventure est dommage, mais il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence...

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2022-93 Avenant n°4 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et la gestion de la piste mode doux sur les berges du Canal de Jonage**

M. Charles présente cet avenant, sous contrôle de la Ségapal qui l'a adopté lors de leur Conseil d'administration. Il rappelle que compte-tenu des dessertes de transport en commun supplémentaire pour la saison estivale 2022, il est proposé de majorer la compensation de service public pour l'exercice 2022 de + 45K€ euros. Ceci afin de prendre en compte les charges supplémentaires liées à cette nouvelle mission (médiateurs, moyens dédiés à la surveillance de la baignade et mise en place de moyens humains supplémentaires). Même si la navette n'a pas eu les résultats escomptés, il a fallu tout de même prévoir les médiateurs, donc une dépense supplémentaire pour la Ségapal.

M. Benzeghiba pense que l'ensemble a été énoncé et rappelle que le Ségapal a un vrai souci de recrutement au niveau du service de médiation.

M. Vieira pense qu'il convient tout à fait d'approuver cet avenant, en sachant qu'il faudra plus de prudence pour les années à venir. Il reconnaît que les navettes n'ont pas apportées de public supplémentaire par rapport aux années précédentes. A voir pour les objectifs pour le futur. Il pense qu'il faut une vraie politique dynamique de ce côté-là. Il faudra tenir compte des renforcements de sécurité qui ont été mis en place, alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation de fréquentation.

Mme Pommaz relève que la fréquentation du Colibri sur le Grand Parc a diminuée par rapport à la fréquentation « avant covid ». Il y a eu une perte d'usage qui sera à reprendre. Il faudrait tout de même avoir une année supplémentaire comme période de transition avant de prendre des décisions impactantes.

M. Vieira indique qu'au niveau des transports publics, il y a eu une excellente reprise, avec certains jours, une fréquentation qui dépasse la fréquentation de 2019. Cela est certainement dû à de nouvelles habitudes prises : télétravail mais aussi les samedis et les jours de loisirs. Il souhaiterait voir l'impact de la fermeture du pont de Miribel.

Mme Creuze pense qu'il faut une vraie communication sur les transports en commun, afin d'inciter le public à se rendre au plus proche de l'eau en bus et non en voiture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2022-94 Avenant n°5 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et la gestion de la piste mode doux sur les berges du Canal de Jonage**

M. Charles présente cet avenant qui porte sur l'année 2023, la DSP actuelle se terminant au 31 décembre. Il indique que la nouvelle DSP est en phase de reconstruction, avec une série d'atelier Symalim/Ségapal. Il est prévu une relecture technique et commune afin de bien voir si tout est pertinent. L'objectif étant fin janvier, début février de déblayer ce qui est consensuel, et ce qui demande un arbitrage. Ce qui nous emmènera vers avril/mai sur le vote de la nouvelle DSP qui entrera en vigueur au mois de juillet.

L'avenant est établi pour bénéficier d'un cadre juridique et également de pouvoir continuer les activités.

Par conséquent, il est proposé dans le cadre de cet avenant de :

- Prolonger le contrat pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023
- Prendre en compte l'évolution des coûts projetée par la SPL Ségapal liée au contexte économique national en actant une compensation pour contrainte de service public d'un montant de 2 215 462 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 (soit une évolution de + 11%\_base annuelle)
- Attribuer une subvention d'équipement pour la réalisation d'investissement d'un montant maximal de 160 000 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023
- Attribuer une subvention d'équipement pour la réalisation de travaux de gros entretien et renouvellement d'un montant maximal de 175 000 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **DOSSIERS DIVERS**

Mme Creuze propose de passer la parole à la Ségapal pour qu'ils nous présentent les mesures prises dans le cadre de la sobriété énergétique, à la suite d'une demande du Symalim en septembre dernier.

Départ de M. Quiniou à 15h.

M. Maury explique que le Symalim et la Ségapal ont réfléchi ensemble afin de mettre en place des améliorations, ceci dans une démarche continue d'optimisation.

Cela passe par la fermeture de certains bâtiments à l'Atol' (base nautique, salle d'activité n°2, unités sanitaires, ALSH et bureaux de la partie logistique)

Cela passe également par du télétravail incité dans les locaux administratifs les vendredis pour fermeture des bâtiments sur 3 jours.

Et enfin par de bonnes pratiques avec sensibilisation des usagers (lumières, chauffages...), optimisation usage des salles de réunion, covoiturage et vélo (prime incitative).

Tous ces éléments seront renforcés par une conférence de l'agence locale de l'énergie et du climat qui aura lieu le 15/12/2022.

Mme Creuze remercie la Ségapal pour toutes ces explications et ces applications.

Elle lève un point d'alerte pour l'été à venir, avec une attention à apporter au niveau de la climatisation.

M. Gomez voudrait savoir s'il y a une évaluation des économies réalisées.

M. Maury indique que les évaluations n'ont pas encore été réalisées, tout en sachant que les bâtiments sont très énergivores.

M. Benzeghiba rajoute que les bâtiments sont vieillissants, qu'il manque maintenant de l'espace, que ceci est délicat pour tout le monde, et qu'il y a de vraies difficultés pour réchauffer ou refroidir les

bâtiments. En sachant que les bâtiments sont occupés par les services et par les usagers. Même s'il y a moins de présence sur les périodes hivernales, la qualité de l'accueil se pose. Il faudra donc une réflexion sur le sujet à long terme.

Mme Reveyrand indique qu'il y a les locaux pour les bureaux, mais également les locaux pour le personnel technique, avec de vrais soucis de froid l'hiver : des locaux vétustes, de l'eau pas toujours très chaude (ferme du Morlet : 1<sup>ère</sup> douche systématiquement froide), des difficultés pour faire sécher les vêtements mouillés, avec également des repas pris dans les camions sur le terrain, sans accès à un lieu chauffé. Il y a un vrai souci en termes de confort thermique et en termes d'environnement de travail pour les agents techniciens du Grand Parc.

M. Maury précise que certains matins, la température relevée dans les algécos était de 5°...

Mme Creuze précise que du fait de manque de place, aucun stagiaire ne peut être pris sur le site du Symalim.

D'autre part, elle trouve intéressant le fait de covoiturer ou de venir en vélo sur le Parc.

M. Maury lui précise tout de même, que le covoiturage reste compliqué, au vu des adresses et des horaires des agents.

M. Benzeghiba précise que toutes les consignes sont en places et ont été notifiées à l'ensemble des salariés. En sachant que toutes ces consignes ne pourront pas tenir sur de longues périodes, surtout pour les agents travaillant à l'extérieur.

Mme Creuze indique sa participation à la réunion de travail sur le mécénat. Réunion très intéressante, avec une phrase commune, leitmotiv du mécénat :

« Un territoire où faire grandir le vivant »

Elle rappelle le séminaire sur la DSP qui aura lieu le 20/01/2023 de 9h à 15h.

M. Charles précise que ce séminaire servira à avancer, à poser les choses, où chacun pourra exposer sa propre vision de la DSP, et où toutes les remarques seront les bienvenues.

Il rappelle également qu'un nouveau comité a été fixé le 02/03/2023 afin de voter le budget principal du Symalim pour l'année 2023.

Le débat d'orientation budgétaire se tiendra quant à lui le 31/01/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Creuze lève la séance à 15h16.

Catherine CREUZE  
Présidente



Valérie POMMAZ  
Secrétaire de séance

